Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-126_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
34	4

Date de la convocation
22 Juin 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 7 Juillet 2026

et publication le 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Catherine Boudiaf excusée donne Pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Christophe de Quelen excusé donne Pouvoir à Monsieur Fabrice Even
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Pierre-Yves Daniel sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 126.2026 Rostrenen PA Kerjean 4 – Autorisation de signature d'un avenant au lot n°1 du marché de travaux

La Présidente indique que lors du Conseil Communautaire du 5 mars 2020, les lots du marché relatif à l'extension du PA de Kerjean ont été attribués pour un montant global de 598 266,20 € HT soit 717 919,80 € TTC. Elle rappelle également au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 10 septembre 2020, un premier avenant aux travaux d'extension du PA de Kerjean à Rostrenen, relatif au lot n°2 – Réseaux EU – EP – AEP a été validé pour un montant en plus-value à hauteur de 10 828,80 €.
Un second avenant relatif au lot n°1 – Terrassement – Voirie avait été validé par délibération en date du 3 décembre 2020 en moins-value à hauteur de 5 478,00 € HT.

Les travaux de 1ère phase (terrassement, réseaux, voirie provisoire) se sont achevés en décembre 2020. Les travaux de seconde phase (voirie définitive, espaces verts, ont débuté à l'hiver 2026 et doivent s'achever en juillet.
La Présidente expose que, dans le cadre de ce marché de travaux, un projet d'avenant, en plus-value, doit, afin d'adapter le marché aux évolutions du chantier, être établi par la Maîtrise d'œuvre et validé par le Maître d'Ouvrage, selon le tableau récapitulatif ci-dessous.

Ces évolutions concernent notamment la pose de panneau de signalétique routière supplémentaires et le remplacement d'une bande blanche pointillée par une bande pépite, qui aboutissement aux dépenses suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-126_2026-DE

N° Lot	Dénomination	Entreprise	Marché HT	Moins-value HT	Nouveau montant HT	Désignation
1	Terrassement - voirie	COLAS CENTRE OUEST	359 064,30€	+10 504,50€	369 568,80 €	Fourniture et pose d'un panneau 30km/h et d'un panneau interdit sauf desserte locale Remplacement d'une bande blanche pointillée par une bande pépite de largeur 15cm
Montant total HT				+10 504,50 €	369 568,80 €	

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Décide,

- De valider l'avenant de plus-value relatif au marché de travaux d'extension du PA de Kerjean tel que présenté ci-dessus.
- Autorise la Présidente à signer l'avenant n°3 au lot n°1 : Terrassement - voirie conclu avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, relatif aux travaux d'extension du PA de Kerjean à Rostrenen. Le montant de cet avenant est de + 10 504,50 € HT et porte le nouveau montant de ce marché à 369 568,80 € HT.

Monsieur Bernard Trubuilt

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Annexe délib 126_2026 + Devis

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-126_2026-DE

COLAS

WE OPEN THE WAY

COLAS Agence de QUIMPER et DT 29
4 Rue Rontgen
Zone Industrielle De Kernevez
29000 QUIMPER
Tél : 02 98 55 62 13
SIRET : 32933888300088

C/CNES DU KREIZ BREIZ
6 RUE JOSEPH PENNEC
22110 ROSTRENEN

Nos réf : Devis n°2107608 | Op 24927
Dossier suivi par : Julien MOISAN

QUIMPER, le 23/10/25

DEVIS : 2020 BW ROSTRENEN PA Kerjean Lot 1 - PLUS ET MOINS VALUE

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
5	Fourniture et pose de panneau 30 km/h	u	1.000	270.00	270.00
6	Fourniture et pose de panneau interdit sauf desserte locale	u	1.000	270.00	270.00
7	Plus value pour bande pépite largeur 15 cm en remplacement bande blanche pointillée	ml	730.000	13.65	9 964.50
	Conditions particulières : La présente offre est valable 3 mois.				

Montant total HT (EUR)	**10 504.50**
TVA 20.0%	2 100.90
Montant total TTC (EUR)	**12 605.40**

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Fait à QUIMPER, le jeudi 23 octobre 2025
CHEF D'ETABLISSEMENT
CORRIBRAS CYRILLE

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE, BON pour ACCORD"